

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 09 février 2024

ADOPTION DE LA
CONTRIBUTION DU POLE
METROPOLITAIN AU
BUDGET 2024 DU GLCT
GRAND GENEVE

N° CS2024-06

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février deux mille vingt-quatre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 02 février 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP – M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Julien BOUCHET
Mme Carole VINCENT - M. Claude THABUIS – M. Pierrick DUCIMETIERE - Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Florent BENOIT – M. Christophe MAYET, suppléant de M. Régis PETIT

- Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – M. Michel MERMIN donne pouvoir à Mme Carole VINCENT - M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE- M. Bernard BOCCARD donne pouvoir à M. Denis MAIRE - M. Hubert BERTRAND donne pouvoir à Mme Christine DUPENLOUP

- **Délégués excusés :**

M. Jean-Luc SOULAT - M. Cyril DEMOLIS - M. Daniel RAPHOZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Régis PETIT – M. Claude MANILLIER – M. Florent BENOIT - M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI - M. Denis LINGLIN – Mme Annick GROSROYAT – Mme Marie-Pierre BERTHIER - M. Christophe SONGEON – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER - M. Eddi ETIENNE – M. Michel MERMIN – M. Christophe ARMINJON – M. Bernard BOCCARD

ADOPTION DE LA CONTRIBUTION DU POLE METROPOLITAIN AU BUDGET 2024 DU GLCT GRAND GENEVE

Vu les Accords de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996 et notamment son article 11 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales français, notamment l'article L 1115-4 ;

Vu la délibération CS 2011-18 de l'ARC Syndicat mixte approuvant la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer sa gouvernance » ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0044 portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, stipulant que le Pôle métropolitain du Genevois français se substitue de plein droit dans tous les actes et contrats pris antérieurement par l'ARC Syndicat mixte,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la décision de l'assemblée du GLCT Grand Genève, en date du 19 octobre 2023, approuvant le budget du GLCT Grand Genève pour l'année 2024,

Vu la délibération CS2024-02 approuvant le Budget primitif du Pôle métropolitain du Genevois français pour l'année 2024,

La République et Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional de Nyon, la Ville de Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, le Département de l'Ain et le Pôle métropolitain du Genevois français sont membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève. Installé en 2013, le GLCT Grand Genève vise à renforcer la gouvernance de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et à conduire, plus particulièrement, les différentes générations de Projet d'agglomération. La République française et la Confédération suisse sont membres associés.

Les membres du GLCT, représentent l'ensemble des territoires impliqués dans le projet d'agglomération. Structure de droit public suisse dont le siège est à Genève, le GLCT dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il constitue ainsi le premier GLCT de droit suisse chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

Le GLCT Grand Genève :

- ✓ « réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement, notamment selon un programme de travail annuel et pluriannuel voté par ses membres.
- ✓ coordonne, promeut et soutient toute démarche utile à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».
- ✓ est composé d'une Assemblée composée de 24 élus, représentant à égalité les parties françaises et suisses, et d'un Bureau composé du Président et de sept Vice-présidents, représentant les huit collectivités membres. Les statuts précisent que le « *Président du*

GLCT est élu parmi les représentants du Canton de Genève qui sont membres du Conseil d'Etat ».

Le GLCT Grand Genève intervient principalement dans 3 domaines d'actions : la Mobilité, l'Aménagement du Territoire et l'Environnement.

Le Budget du GLCT repose sur les contributions de ses membres.

La contribution est fixée annuellement par l'Assemblée du GLCT Grand Genève. Le 19 octobre 2023, l'Assemblée du GLCT a ainsi approuvé, à l'unanimité, son Budget prévisionnel 2024 et a fixé le montant des contributions des membres pour 2024 selon les règles statutaires du GLCT Grand Genève.

La contribution annuelle du Pôle métropolitain doit être approuvée par le Comité syndical du Pôle métropolitain à l'occasion du vote du Budget primitif pour chaque exercice. Elle s'établit à 103 220 euros pour 2024.

En complément de la délibération approuvant le Budget du Pôle métropolitain pour l'année 2024, il est proposé de compléter cette décision par l'adoption d'une délibération approuvant formellement le versement annuel de la contribution 2024 du Pôle métropolitain du Genevois français au GLCT Grand Genève.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution annuelle 2024 du Pôle métropolitain au Budget du GLCT Grand Genève pour un montant de 103 220 euros selon le Budget Prévisionnel du GLCT Grand Genève et le Budget Primitif 2024 du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de la contribution annuelle à l'appui d'un appel à cotisation émis par le GLCT Grand Genève conformément aux crédits inscrits au Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/02/2024

Publié ou notifié le 13/02/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Pôle Métropolitain du Genevois Français" around the perimeter and "R.F." at the bottom. The center features a figure holding a staff and a book, with a star above its head.